

## PENDANT LA GUERRE D'ALGÉRIE : LE PROBLÈME DE L'EUROPE

Benjamin STORA

### ÉMIGRÉS MAGHRÉBINS

En 1954, quelques milliers d'Algériens travaillent au-delà des frontières françaises du Nord et de l'Est. Pendant la guerre d'Algérie, le nombre de travailleurs algériens en Sarre et en Belgique ne cesseront d'augmenter.

L'émigration en Sarre est le prolongement logique de l'émigration algérienne vers les grands centres industriels de la Moselle. En 1955, elle s'élève à quelques 500 travailleurs vivant en Sarre, et 3 à 400 s'y rendant périodiquement. Peu d'Algériens se trouvent dans les mines de la Sarre. Leurs emplois se situent presque exclusivement sur les chantiers du bâtiment, en plein essor, soit comme simples manœuvres spécialisés. Les dispositions des conventions franco-sarroises sont appliquées aux Algériens en matière de séjour, d'allocations familiales et de la Sécurité Sociale dans les mêmes conditions qu'à tous les ressortissants français (1).

Une importante colonie algérienne se trouve également en Belgique depuis plusieurs années. Dès les années 1922-1923, 3 000 Marocains et Algériens se firent engager dans les mines (2). Il est significatif que ce soit à Hornu, en Belgique, que les militants algériens favorables à Messali tiennent leur congrès, dans l'été 1954. Essentiellement employés dans la métallurgie lourde et surtout le travail de houillères, les Algériens sont évalués à 5 000 environ en 1955 (3), ils se trouvent essentiellement dans les régions de Liège (plus de 2 000), Mons et Charleroi.

En 1955, les Houillères belges font savoir « qu'elles seraient susceptibles d'embaucher 5 000 travailleurs algériens sous réserve de qualification ». Dans le même temps, plusieurs employeurs d'Allemagne Fédérale qui « prévoyant une pénurie de main-d'œuvre banale dès le rétablissement du service militaire envisageraient eux aussi de faire appel à la main-d'œuvre nord-africaine ».

(1) *Documents Algériens*, p. 137, Service gouvernemental général Alger, 1956.

(2) Sur ces aspect : Frank CAESTEKER, « La politique belge à l'égard des travailleurs immigrés dans la période de l'entre-deux-guerres » in *Revue Belge d'Histoire Contemporaine*, XV, 1984, 3-4, pp. 461-467.

(3) « Présence nord-africaine en Belgique », cahier publié par les *Etudes Sociales Nord-Africaines*, 1956.

L'Algérie formant un groupe de départements français, comment intégrer dans un plan européen alors en formation, ces « citoyen-français-immigrés » d'un genre particulier ?

Dans une étude officielle sur les problèmes du travail dans des industries de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (mai 1954), 1 165 « travailleurs d'outre-mer » étaient recensés dans les charbonnages belges au 31 décembre 1953. Au début de 1955 les pays membres de l'O.E.C.E. passent une convention aux termes de laquelle leurs ressortissants ouvriers mineurs répondant à certaines qualifications déterminées auront la faculté de prendre un emploi dans l'un quelconque des pays signataires sous réserve de fournir à l'entreprise « un certificat de bonne vie et mœurs, un certificat médical (authentifié par leur Consulat) attestant qu'ils ne sont atteints d'aucune maladie contagieuse ou héréditaire et une pièce attestant de manière précise la qualification ainsi qu'un temps de travail dans les houillères de trois années au minimum, dont une comme ouvrier qualifié ».

En 1957 est signé le Traité de Rome qui ouvre la voie à la Communauté Economique Européenne. En 1960, la Suisse n'emploie que 500 ouvriers algériens, l'Allemagne 3 500 et la Belgique 4 000. Dans ces pays se dessinent déjà une migration familiale (surtout en Belgique). La Suisse et la R.F.A. se heurtent à l'obstacle de la langue. Mais percent les inquiétudes des autorités françaises, soucieuses de voir partir une immigration algérienne, tentée par des salaires plus élevés.

L'Allemagne fédérale et la Suisse absorbent de plus en plus les travailleurs italiens qualifiés tandis que le développement des territoires du sud de l'Italie réduit progressivement les poches de chômage partiel ou total que constituaient ces territoires en réserve de main-d'œuvre. Le développement économique de l'Italie amène celle-ci à esquisser déjà le retour de certains « spécialistes ». Ainsi, en 1960, et pour la première fois, le nombre d'Espagnols introduits sur le territoire français dépasse le nombre d'ouvriers de souche italienne (21 408 contre 19 513).

Dans son rapport de 1962, M. Massenet tente, dans ces conditions, un essai de prospective :

*« Cette tendance traduit un fait fondamental pour l'avenir économique de l'Europe des Six : aucun des pays de l'Europe des Six ne possédera plus d'ici peu de véritable réserve de main-d'œuvre. L'Allemagne se trouvera, si son expansion continue, gênée par la fin de l'exode de l'Allemagne de l'Est, consécutive au blocage de Berlin-Est. L'Italie tentera d'absorber sur son propre sol, par son développement industriel, une plus grande partie de sa main-d'œuvre. L'Espagne représentera donc d'ici peu la seule réserve de main-d'œuvre. Il est probable qu'une concurrence acharnée s'établira entre l'Allemagne, la Suisse et la France pour le recrutement d'ouvriers de souche espagnole, dans laquelle l'Allemagne a des fortes chances de l'emporter étant donné les liens entre son économie et l'économie espagnole. (...) Dès lors la réserve de main-d'œuvre algérienne tiendra à l'échelle française d'abord, et peut-*

*être par la suite à l'échelle européenne, une place beaucoup plus importante qu'on ne le pense à l'heure actuelle* ». (4)

Le plan quinquennal, ou Plan de Constantine, est une réponse à cette formulation d'hypothèses : la planification de l'immigration algérienne pour la croissance économique française :

« La création d'emplois apparaît comme le critère de base du Plan de Constantine (...) il est prévu la création de 410 000 emplois en 5 ans (...). A ces chiffres, il faut ajouter les travailleurs algériens en Métropole ; on estimait en 1953 leur nombre à environ 200 000 travailleurs ayant un emploi stable dans les usines, ou relativement stable sur les chantiers et 60 000 ou 70 000 exerçant une profession indépendante (cafetier, hôtelier, marchands ambulants) ou s'employant de façon occasionnelle, ou encore rendant des services aux travailleurs pourvus d'un emploi stable. Les prévisions du plan métropolitain estimaient à 20 000 emplois par an, les possibilités d'embauche supplémentaire, chiffre un peu supérieur à celui constaté au cours des années 1950-1956 ». (5)

Mais les inquiétudes nées de la guerre, l'imminence de l'indépendance algérienne (les négociations avec le FLN s'ouvrent pour la première fois en 1960), la peur d'une stagnation du mouvement migratoire algérien, le recul de la main-d'œuvre italienne, ... tous ces facteurs poussent à la recherche d'autres sources de main-d'œuvre. La France, puissance méditerranéenne, se tourne vers d'autres anciennes colonies du Maghreb, le Maroc et la Tunisie.

Avant même la fin de la guerre d'Algérie, un « courant maghrébin » se forme en France, par le développement de l'émigration marocaine et tunisienne. Le nombre de Marocains adultes en France passe de 16 000 en 1950 à 36 000 en 1961, et celui des Tunisiens adultes de 3 000 en 1949, à 20 000 en 1961. Eux aussi, chassés très souvent par le chômage de leur pays d'origine, indépendant depuis 1956, tentent la « grande aventure » vers la France. Ces Tunisiens et Marocains, qui ne sont pas les continuateurs des groupes arrivés dans l'entre-deux-guerres (6), vont dans un premier temps s'agréger à la forte communauté algérienne, y compris « en adoptant le dialecte algérien aux dépens du leur ». (7)

Les migrants marocains et tunisiens ne disposent pas de structures d'accueil à leur arrivée dans la France des années 60. Le seul refuge, le point de référence, ce sera la communauté algérienne, d'autant que la langue

(4) MASSENET (M.) : « L'apport de la main-d'œuvre algérienne au développement économique français », in *Bulletin S.E.D.E.I.S.* (Société d'Etudes et de Documentation Economiques, Industrielles et Sociales), n° 810. Supplément n° 1, 1<sup>er</sup> février 1962.

(5) « Plan de Constantine 1959-1963 », rapport général par la Direction du Plan et ses Etudes économiques, relevant de la Délégation Générale du Gouvernement en Algérie, juin 1960.

(6) Pour les Marocains, alors que dans l'entre-deux-guerres les travailleurs du Sous constituent à eux seuls 80 à 90 % des partants, de nouveaux foyers ruraux de départ font leur apparition au cours de la période 1950-1960 : Rif oriental, vallée du Dadès. Il faut ajouter à ces régions la ville de Casablanca et les plaines atlantiques. Cf. Mohamed MAZOUZ : *Les Marocains en Ile-de-France*, Paris, L'Harmattan, 1988, 162 p.

(7) RIZA (Salah) : *Naissance d'une conscience de minorité ethnique chez les Maghrébins de France*. Thèse III<sup>e</sup> cycle, Université de Paris VII, 1982, p. 40.

arabe constitue un pont entre les ressortissants du Maghreb. La réelle communication qui s'établit rapidement forme un antidote à l'isolement.

La communauté maghrébine en formation dans l'exil absorbe, apparemment, les différences nationales ou régionales. Apparaît ainsi la lointaine mais indéfectible « communauté islamique », *oumma islamiya* : « Nous sommes Musulmans avant tout, nous sommes frères ». Ce sentiment donne un sens au phénomène de l'entraide, se veut évidence, droit que les nouveaux arrivants réclament aux anciens.

Le milieu algérien, fortement structuré, en situation de résistance ouverte sur la question nationale, offre aux autres maghrébins une image valorisante du migrant. Il se présente même comme un modèle politique à suivre. Dans les années 1970, la question algérienne et le mode d'organisation de la Fédération de France du FLN serviront d'exemple pour la question palestinienne. Beaucoup de jeunes marocains, tunisiens (et bien sûr algériens) essayeront en France d'imiter, dix ans plus tard, leurs aînés. (8)

#### DU POPULISME AU SOCIALISME. EN EXEMPLE, ATTITUDES FACE À LA C.E.E.

A partir de 1960, au moment où l'indépendance algérienne approche, le FLN ressent la nécessité de se doter d'un programme posant les problèmes de la future société algérienne. Le Congrès de Tripoli du 16 décembre 1959 jette les bases d'un tel programme, érigeant le principe que « la libération du territoire national (...) et la révolution sociale et économique forment un tout et ne constituent pas des étapes distinctes ». En 1961, les négociations avec la France s'accroissent. Les militants du mouvement étudiant aspirent à participer à l'élaboration d'une démarche programmatique. Leurs travaux désignent deux objectifs majeurs : la réforme agraire, et la planification générale de l'économie. La référence aux modèles économiques et politiques des Etats du « camp socialiste » (les pays de l'Est et la Chine) dominent presque entièrement le débat.

Les militants étudiants participent à l'évolution idéologique du FLN, en particulier dans la rédaction du texte adopté par la session du CNRA qui se déroule du 25 mai au 7 juin 1962. Pour Mohammed Harbi, « la discussion du programme ne traîne pas en longueur. Ferhat Abbas le considère comme du « communisme mal digéré », mais l'accepte. Un amendement d'un représentant de la Fédération de France, un avocat, Ali Haroun, introduit la référence au socialisme. Personne ne s'y oppose. Le programme est adopté à l'unanimité ». (9)

La volonté des étudiants « théoriciens » de réaliser une Algérie complètement indépendante, c'est-à-dire déagée des liens économiques et financiers imaginés par l'ex-puissance occupante avec l'appui de ses alliés européens,

(8) Témoignage de Farid Aïchoune, Driss El Yazami, Saïd Bouziri, fondateurs de la revue *Sans Frontière* (1979).

(9) HARBI (M.) : *Le FLN, mirage et réalité*, Paris, éd. Jeune Afrique, 1980, p. 341.

s'exprime avec une vigueur et une netteté définitive dans une étude : *Le Marché Commun et l'Algérie*. (10)

On y expose que, pour conserver un pied en Algérie, le gouvernement français n'hésite pas à appeler à la rescousse des groupes financiers internationaux dont la **Communauté Economique Européenne** (CEE) n'est que l'expression étatique. Ces groupes financiers sont incités à investir leurs capitaux dans les « projets de développement » de l'Algérie et dans l'exploitation de richesses du sous-sol saharien. L'objectif « des impérialistes français est d'amener les pays européens, membres de la Communauté, à appuyer leur politique néo-colonialiste en Algérie et à assurer ainsi l'asservissement économique d'une Algérie nominalement libre ».

A ce point de leur raisonnement, les propagandistes de la S.U. « mettent en garde les associés européens de la France contre cette grosse manœuvre impérialiste »... « Ni le peuple algérien, ni son gouvernement ne seront liés par les contrats souscrits par la France au nom de l'Algérie ». Certes, l'Algérie indépendante aura besoin d'une aide financière et technique. Elle passera donc des contrats avec des nations étrangères. Mais – tel est le thème essentiel de l'étude – l'intérêt bien compris de l'Algérie n'est pas de se lier à la Communauté européenne.

Le principe général de cette dernière est la suppression des droits de douane entre tous les Etats membres et par conséquent entre l'Europe de la Communauté et les pays africains liés à ces Etats. Or, il y a antinomie entre cette politique de libération des échanges et le désir affiché de promouvoir le développement économique et social des pays sous-développés. Il ne peut exister de meilleur moyen d'empêcher la création d'une industrie nationale en Algérie.

A l'appui de leur thèse, les commentateurs de la S.U. donnent l'exemple suivant :

*« L'Algérie et ses voisins nord-africains possèdent des matières premières et de sources d'énergie importantes. Il est donc possible d'y installer des industries de transformation capables au moins de subvenir au marché intérieur. Or, en laissant les frontières complètement ouvertes aux produits finis européens plus compétitifs, on étouffera dans l'œuf tout effort d'industrialisation du pays. L'Algérie, pour survivre, sera contrainte de continuer à exporter uniquement des matières premières, en priorité évidemment vers ses « associés ». Son économie restera sous-développée et soumise aux aléas de la fluctuation des prix des matières premières sur le marché mondial. Ainsi elle demeurera toujours à la merci des pays développés membres de l'Union ».*

La conclusion de l'étude est que l'Algérie ne devra pas faire partie du marché commun européen mais devra plutôt constituer une union économique étroite avec ses voisins maghrébins qui possèdent des matières premières et des sources d'énergie « importantes et complémentaires ». On envisage en outre « de fructueux accords avec des sociétés américaines », des perspectives

(10) *Le Marché Commun, la CEE, et l'Algérie*. Bulletin d'information de la Section Universitaire, octobre 1961. Archives UNEF-ID.

intéressantes de relations économiques avec les pays scandinaves, l'Europe orientale et l'URSS. Enfin, « l'Algérie ne pourra oublier ses amis africains et asiatiques ».

Les étudiants algériens se mettent « au service de la révolution ». Certains ont refusé de s'engager tout de suite sous prétexte de pouvoir dans un avenir lointain dire la vérité ; d'autres deviennent des « conservateurs » pour prudemment préserver des chances ultérieures de subversion plus radicale ; aucun ne voit encore dans le césarisme le gage de la liberté prochaine ; tous rêvent d'une société indépendante, plus juste.

On les voit, dans la répression et la clandestinité, s'intéresser à la dimension du social et du national, se doter de moyens de lutte et de propagande, se donner pour tâche d'approfondir symboliquement une expérience singulière : retourner, avec l'aide de la langue, l'apport de la culture française contre le colonialisme français. Le groupe des arabisants est alors très minoritaire.

Mais les étudiants radicaux, imprégnés de socialisme tiers-mondiste, seront-ils suivis dans leur détachement relatif des valeurs islamiques traditionnelles ? (11)

---

(11) Sur la crise du mouvement étudiant algérien à la veille et après l'indépendance, Rizi Hocine : *Histoire du mouvement étudiant algérien (1956-1962)*, Mémoire I.E.A., Grenoble, 50 p. dactylographiées.